

lège Romain, a répondu par une lettre rendue publique à la demande suivante qui lui avait été adressée: " Est-il bon que l'image du Sacré-Coeur soit sur le drapeau national français?" Et il a répondu en théologien, objectivement, sans discuter la question du *message* en lui-même. Toutefois, son argumentation suppose et soutient qu'il n'est pas dans les usages de Dieu de demander pareille chose aux hommes. Dieu, expose le cardinal, ne rendra pas nécessairement invincible le drapeau sur lequel sera figuré le coeur de son divin Fils. Ce coeur figuré n'est pas un palladium matériel ou un préservatif des maux qui peuvent arriver aux hommes. Dieu est, en effet, le père et le maître de tous les hommes, et il donnera la victoire à qui il voudra selon les desseins admirables de sa Providence sur le monde. Comment l'aurait-il promise à la nation qui mettra le Sacré-Coeur sur ses drapeaux. Toutes les armées pourraient le faire, et alors ?

Il y a un argument sur lequel a passé le savant cardinal. Au 14 juillet, en France, on pavaise les rues, et les drapeaux sont arborés à la porte des cafés, des estaminets, des théâtres et des cinémas, qui sont souvent des écoles d'immoralité. Convient-il d'y voir arboré un drapeau qui porterait l'effigie du Sacré-Coeur? Il faudrait peut-être adopter en France ce qui se pratique en Italie. Là le drapeau du roi ou de l'armée se différencie de celui du commerce par l'adjonction de la couronne sur les armes de Savoie. Ou bien simplement on pourrait restreindre le champ et réserver l'insigne sacré à l'étendard royal, impérial ou présidentiel, qui symbolise la nation toute entière et que nul n'a le droit d'arborer. Ainsi en Italie le fanion royal est un carré de soie bleue sur lequel se détache en cercle le grand cordon de l'*Annonciade* avec, au milieu un aigle de sable tenant en ses mains l'écusson de la maison de Savoie. Cet étendard ne sort jamais qu'avec le roi.

Je crois, en tout cas, que la parole autorisée du cardinal

Billot, en mettant les
des discussions inuti
irritantes à cause de
descend en champ c

Le nouveau droit
de la Pentecôte. E
ment non. Et à cela
point s'arrêter à ce
lectives, dont le pap
tes sont arrivées non
Je dis des plaintes,
demandes avaient v
pourquoi j'ai tenu i
est vrai, parlement
Le nouveau code d
18 mai 1918. C'est
promulgation de ce
trouvé des esprits
appuyer ce qui s
tenté une diversion.
jour de la Pentecôt
saisi de tant de que
Commission d'inter
de travail pour rép
impossible. En bon
seul moyen de cal
la date de la mise
à Rome, a été im
point se méprendr
tice. Le Saint-Siè
la Consistoriale du
d'après le nouvea